Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 3 Doulkaada 1444
23 Mai 2023

N° 61

39ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **1283**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1284**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **1286**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1289**
Homologation de résolutions **1290**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1290**
Avis aux créanciers **1294**
Convocations
Sociétés anonymes **1295**
Sociétés à responsabilité limitée **1303**
Autres sociétés **1303**
Divers
Avis au public **1304**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A **1305**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Civile EL-ATHAR

Le nom de la société : La Société Civile Locale, Hrahra.

Genre : locale

Son capital souscrit : 10 000 (dix mille dinars)

L'adresse prévue du siège social : quartier des antiquités - Sbeitla, gouvernorat de Kasserine

Objectif de l'entreprise : L'objet de cette entreprise de la société civile locale concerne le domaine agricole à travers :

- Promouvoir une culture d'action collective au sein de l'économie solidaire

- Travaux d'établissement et d'évaluation d'unités transformatrices de produits paysans (abricots, tomates, lait de chèvre ...) Promouvoir le secteur de la viande en prêtant attention au secteur de l'élevage et de l'engraissement des veaux sur des bases scientifiques.

- Travailler à valoriser et exploiter les divisions agricoles cibles à travers le mécanisme de boisement et établir une plateforme pluridisciplinaire selon les standards internationaux

- Un champion d'une activité visant à promouvoir les participants

En outre, l'entreprise communautaire locale peut réaliser toutes les activités visant à promouvoir les participants

Durée de la société : 99 ans.

Date et lieu de dépôt du projet de contrat constitutif : 15 mai 2023 sous le n°06 au Tribunal de première instance de Kasserine.

Le nombre d'actions à souscrire et à payer en espèces et le montant à payer immédiatement pour 50 actions dont la valeur est de 10 000 dinars.

Conditions relatives à la répartition des excédents et à la formation de l'épargne : sous forme de bénéfices nets de l'entreprise ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable :

- 20 % est consacré aux activités sociales, culturelles et environnementales.

- Allouer 15 % sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société.

Le reste des bénéfices ou des préférences peut être distribué dans une limite d'un pourcentage ne dépassant pas 35% des actions de l'assemblée générale.

- L'excédent est utilisé pour développer ses activités localement et régionalement.

Etablissement bancaire pour déposer des fonds de souscription : Banque Nationale Agricole, succursale de Sbeïtla.

La période d'ouverture à la souscription : 16 mai 2023 au 7 juin 2023 avec possibilité de mise sous scellés anticipée sous forme de souscription totale avant l'expiration de délai susvisé.

Modalités de convocation à l'assemblée générale constitutive et lieu de celle-ci : l'assemblée constitutive aura lieu le 10 Juin 2023 à 10h au siège de la société antiquités, et une convocation à celle-ci se fait en publiant une annonce au journal officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens, outre que cette annonce a été affichée au siège de la délégation de Sbeitla, province de Kasserine.

Fondateurs :

- Nabil Ben Boubaker Harrathi, situé à l'Athar Sbeitla.

- Moez Ben Boubaker Harhouri, situé à l'Athar Sbeitla.

- Amir Ben Mouldi Abessi, situé à l'Athar Sbeitla.

- Kaies Ben Elbachir Mhamdi, situé à l'Athar Sbeitla.

- Limem ben Ezzin Harhouri, situé à l'Athar Sbeitla.

- Fawzi Ben Mohsen Harhouri, situé à l'Athar Sbeitla.

2023S00604SODB1

Avis

Conformément aux dispositions du décret n°15 de 2022 relatif aux entreprises communautaires et du décret présidentiel n°498 de 2022, et sur la base de la deuxième partie du l'article 16, paragraphe 2, nous annonçons la création de : Société communautaire - Nom de la société à constituer : Société communautaire Régionale Manouba El Baya

- Type de société : une société communautaire régionale.

- Montant du capital souscrit de la société : 20 000 dinars (vingt mille dinars).

- L'adresse du siège social de l'entreprise : pépinière des sociétés Manouba, Délégation de la Manouba.

- La thématique de l'entreprise est «Agriculture Intégrée», à travers :

* Utilisation optimale des terres agricoles et bonne gestion de celles-ci.

* Ecotourisme. Première transformation des produits agricoles.

* Assurer l'encadrement et l'orientation au profit des participants.

- Durée de la société : 99 ans, prorogeable.

- Date et lieu de dépôt du Modèle de statuts : 17/01/2023 au Tribunal de

Première Instance de la Manouba sous le n°01/2023.

- Le nombre d'actions qui seront souscrites et en contrepartie de celles ci en numéraire, et le montant devant être payé immédiatement : 100 actions dont la valeur est de 20 000 dinars.

- Valeur nominale des actions à émettre : 200 dinars par action.

Conditions liées à la répartition des excédents et de l'épargne : L'article 55 du décret n°15 de 2022 relatif aux sociétés privées stipule que : «Dans le cas où la société privée réalise des bénéfices nets ou des excédents à la fin de chaque exercice comptable 15 % est allouée sous forme d'épargne obligatoire jusqu'à atteindre 50 % du capital de la société. 20 % sont alloués aux activités sociales, culturelles et environnementales. Le reste des bénéfices peut être distribué dans la limite d'un pourcentage n'excédant pas 35% par décision de l'assemblée générale. Plus que cela est employé dans le développement et le développement de ses activités

au niveau local et régional. Parmi les privilèges de la société communautaire, l'article 92 stipule ce qui suit : «Les sociétés communautaires et leurs participants sont exonérés des impôts, droits et taxes exigibles prévus par la législation en vigueur pendant une période de 10 ans à compter de la date de leur création.

- Nom de l'agence de l'établissement bancaire : Banque Nationale Agricole, BNA agence Manouba 030341640321000046

- La période d'ouverture à la souscription est du 29 mai 2023 au 12 juin 2023, avec possibilité de clôture anticipée sous forme de souscription totale.

- Les personnes désireuses de participer à la constitution de la société déposent leurs demandes auprès des fondateurs de la société et au lieu désigné par eux à cet effet, au moyen d'une pièce de participation à la disposition des fondateurs, après examen du projet de statuts de la société.

- La convocation de l'assemblée générale constitutive est faite après souscription totale au Journal Officiel et dans deux quotidiens La convocation est jointe au siège de toutes les délégations et communes.

Les fondateurs :

Mejri Rached : Résident Ouedlil - N° de téléphone 20982793

Jlassi EmmaTou-arrahmen : Résident : Chwigui - N° de téléphone 54561281

Nefzi Semia : Résident Tebourba - N° de téléphone 54604651

Trabelssi Fakhri : Résident Tebourba - N° de téléphone 22016206

Ghiloufi Abir : Résident Tebourba - N° de téléphone 26603459

Khezami Zied : Résident : Battan - N° de téléphone 22689136

Abid Malek : Résident Tebourba - N° de téléphone 56027924

Belaloui Mouiz : Résident Tebourba - N° de téléphone 90607807

Hammemi Semia : Résident Tebourba - N° de téléphone 26248259

Dridi Houssem : Résident : Mornaguia - N° de téléphone 54893115

Sghayer Salma : Résident : Tebourba - N° de téléphone 24861770

Achheb Imed : Résident : Manouba - N° de téléphone 29485055

Whichi Ameni : Résident : Douar Hicher - N° de téléphone 22033302.

2023401231SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE TUNISIENNE D'ASSURANCES «LLOYD TUNISIEN» SA.

Au capital de 45.000.000 DT

Siège social : Avenue Tahar Haddad, Immeuble Lloyd Les Berges du Lac, 1053 Tunis

Identifiant unique : 0002395T

CNSS : 3637/48

En vertu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 Juin 2022 enregistrée à la recette des finances Le Lac - Tunis, le 11 Janvier 2023 sous le n°23700312, quittance n°M004969 ; dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises, le 20 Janvier 2023 sous le n°202323588.

Il a été décidé ce qui suit :

1. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2021,

2. Renouvellement des mandats des administrateurs suivants pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant l'exercice clos le 31 décembre 2024 : Monsieur Taieb Bayahi, Monsieur Yahia Bayahi, Monsieur Tahar Bayahi, Monsieur Brahim ANANE, Monsieur Aissa Hidoussi, Monsieur Khaled Bayahi, Monsieur Ezzeddine Saidane, Monsieur Taoufik JELASSI, CFI représentée par Monsieur Ali Ismail.

3. Nomination de Monsieur Christian De BOISSIEU, administrateur de la société pour une durée de trois (3) ans expirant avec l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

4. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes Cabinet Finor pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. Désignation du Cabinet AMC Ernst & Young comme commissaire aux comptes pour une période de trois (3) ans expirant avec l'exercice clos le 31 décembre 2024.

2023R01260SANB2

Nomination d'un Commissaire aux comptes

Dépôt des états financiers et des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2022

SOCIETE TUNISIENNE DES BOISSONS DE L'OUEST

S.A. au capital de 16.640.000 Dinars divisé en 1.664.000 actions de 10 dinars chacune

Groupe S.F.B.T.

Siège social : Zone Industrielle - Kasserine

Identifiant unique : 0013938N

M.F : 0013938N AM 000

Affiliation à la CNSS : N°0007486982

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 5 avril 2023, enregistré à la Recette des Finances - Avenue Habib Bourguiba - Kasserine le 18 avril 2023 sous le n°23702343 - Quittance n° M035479, l'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer la Société Conseil et Audit, Membre de l'Ordre des Experts Comptables, en qualité de Commissaire aux comptes, pour les exercices 2023, 2024 et 2025.

Un exemplaire dudit procès-verbal, des états financiers et des rapports du Commissaire aux comptes a été déposé au Registre National des Entreprises de Kasserine le 28 avril 2023 sous le n°2023103262.

2023R01276SANB2

Nomination d'un PDG

Société de mise en valeur et de développement agricole El Manoubia

Identifiant Unique : 0890859y

R.C : B2440732004

Société anonyme

Capital : 324 000 DT

Adresse : Aroussa Siliana

En vertu du PV en date du 26.12.2022 enregistré à la recette des finances de Bouarada le 27.12.2022. Reçu n°19796, enregistrement 22.701455

Il a été décidé la nomination de Akram Hmidi P.D.G de la société de mise en valeur et de développement Agricole El Manoubia dont un PV a été déposé au R.N.E sous le Numéro 202330553 en date du 27.01.2023.

2023401248SANB2

Notice d'information

Société Marbrerie Design & Objets "MDO" S.A.

Au capital de 4.200.000 dinars

Siège social : Immeuble Al Badr - Rue du Lac Mâlaren Les Berges du Lac - 1053 Tunis

RNE : 1415660 T

Dénomination : Société Marbrerie design & objets "MDO" S.A.

Forme juridique : Société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne au capital de 4.200.000 DT.

Objet social : Extraction, sciage, transformation et façonnage de marbres.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal de l'AGE du 15/5/2023 au centre national du registre des entreprises le 16/5/2023 sous le n°AC01742023

Nombre d'actions à souscrire : 1 2000 actions de 100 dinars chacune à libérer de moitié à la souscription. Ladite assemblée générale extraordinaire a supprimé le droit préférentiel de souscription et a délégué au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet de réaliser l'augmentation du capital en une ou plusieurs fois, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts et ce conformément aux dispositions de l'alinéa 1er de l'article 294 du code des sociétés commerciales.

Pas d'avantage spécial : Tous les actionnaires ont droit de vote aux assemblées.

Répartition du résultat : Conformément aux dispositions statutaires et à la réglementation en vigueur.

Délais de souscription : 15 jours à partir de la parution de la présente notice au JORT, avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai. Versement des fonds : Compte indisponible n°08003000513201201809 ouvert à la BIAT agence de Tunis.

2023401250SANB2

«Société Tunisienne de Réassurance : Tunis Re»

S.A au capital de 100.000.000 D

Siège social : 12 Rue du Japon Montplaisir - 1073 Tunis

RC : B1115971996

Matricule Fiscal 0012428Q/A/M/000

CNSS N° : 65457-79

En vertu du :

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 Mai 2023, enregistré à la Recette d'Enregistrement des Actes de Sociétés (REAS) 1er Bureau Tunis, le 10 Mai 2023 sous le n°23802791 Quittance n°M050094 dont une copie déposée au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis le 17 Mai 2023 dossier numéro 2023118739.

Après avoir constaté que le mandat du commissaire aux comptes vient à l'expiration après la clôture de l'exercice 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire, décide, la nomination du cabinet KPMG Tunisia en tant que commissaire aux comptes de la «Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re" représentée par Monsieur Moncef Boussannougua Zammouri pour les exercices 2023, 2024 & 2025.

Cette nomination prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 décembre 2025.

2023401268SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE FIDIS

Société SARL

Capital social de 10.000 DT

Siège social : 11 Rue Taher Haddad Tunis - Tunisie

Identifiant unique : 1219390 V

Par l'Assemblée Générale, des actionnaires de la société FIDIS réunie le 25 avril 2023 dont le procès-verbal est enregistré à la recette de finances Rue JAZIRA -Tunis, le 4/5/2023, sous le numéro 23701276 Quittance numéro M030381 dont une copie a été déposée au RNE le 15/5/2023 sous le n°2023117720, il a été décidé :

- Augmentation de capital telle que décidée par l'assemblée générale de 10.000 DT à 80.000 Dt par compte courant Mr Anis CHAHED - N° 05008000030305710262.

2023R01253SRLB2

Nomination de nouveau liquidateur et projet de distribution de fonds

NEW EUROLUX S.A.R.L en liquidation

Au capital de 10.000 DT 000

Zone Industrielle de Zaghouan Tunisie

RC : B2470582007

MF et RNE : 1023893 F

Matricule CNSS : 00087919-37

Il appert du PV de l' AGO réunie le 16 novembre 2022 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 20 janvier 2023 n°23700250 selon quittance n°5954 déposée au RNE le 20 février 2023, que les associés ont mis fin à la mission de liquidation de M. Jacques Petit et nommé à sa place M. Gérard André Dupultys, belge de nationalité, né le 11/02/1946, titulaire du passeport belge numéro EM 244352, délivré le 3/3/2015 à Oostkamp, demeurant à Ichtegem,

Kortermarkstraat, 95 Belgique, avec les pouvoirs reconnus au liquidateur par les statuts et par la loi.

En outre, après avoir constaté la fin de la liquidation des actifs pour un montant de 14 704,000 D, les associés décident d'en distribuer le produit aux créanciers selon le tableau ci-dessous :

Honoraires du liquidateur au 30 juin 2022* = 4000DT / Remboursement prêt société Houtland = 5407 DT Honoraires du cabinet comptable au 30 juin 2022 * = 5000 DT / Honoraires du cabinet juridique au 30 juin 2022 * = 3000 DT

* susceptible d'augmenter avec le retard de la clôture de la liquidation.

Le présent avis est publié en application de l'article 46 du code des sociétés commerciales en vertu duquel toute personne intéressée peut faire opposition au projet de distribution ci-dessus dans le délai de 90 jours de sa dernière parution sur le JORT ou sur les quotidiens.

Les oppositions doivent être notifiées au liquidateur qui élit domicile à cette fin pendant les heures d'ouvertures au Cabinet de comptabilité de M. Ahmed Rahali au 12, avenue des Andalous 1100 Zaghouan.

2023R01283SRLB2

Nomination de nouveau liquidateur et projet de distribution de fonds

EUROLUX S.A.R.L en liquidation

Au capital, de 30.000 DT 000

Zone Industrielle de Zaghouan Tunisie

RC : B111773 1996

MF et RNE : 564577 X

Matricule CNSS : 87 000 - 88

Il appert du PV de l'AGO réunie le 15 novembre 2022 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 20 janvier 2023 sous le n°23700249 selon quittance n°5953 déposée au RNE le 20 février 2023, que les associés ont mis fin à la mission de liquidateur M. Jacques Petit et nommé à sa place M. Gérard André DUPULTHYS, belge de nationalité, né le 11/02/1946, titulaire du passeport belge numéro EM 244352, délivré le 3/3/2015 à Oostkamp, demeurant à Ichtegem, Kortermarkstraat, 95 Belgique, avec les pouvoirs reconnus au liquidateur par les statuts et par la loi.

En outre, après avoir constaté la fin de la liquidation des actifs pour un total de 1.071.908,000 Dinars, les associés décident d'en distribuer le produit aux créanciers comme suit :

Solde de tout compte de Mr Jacques Petit = 76500 DT / Solde de tout compte du gardien = 21769 DT Honoraires du cabinet comptable = 25000 DT / Honoraires du cabinet juridique = 10000 DT

Boni de liquidation aux associés = 6254 DT / IMPOTS ET TAXES sur liquidation = 52140 DT Organismes sociaux = 16800 DT / Remboursement du prêt à HOUTLAND = 840770 DT

Divers = 22275 DT

Le présent avis est publié en application de l'article 46 du code des sociétés commerciales en vertu duquel toute personne intéressée peut faire opposition au projet de distribution ci-dessus dans le délai de 90 jours de sa dernière parution sur le JORT ou sur les quotidiens.

Les oppositions doivent être notifiées au liquidateur qui élit domicile à cette fin pendant les heures d'ouverture au cabinet de comptabilité de M. Ahmed Rahali au 12 Avenue des Andalous 1100 Zaghouan.

2023R01284SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/5/2023 enregistré à la recette des finances d'Hammam Chatt le 12/5/2023 sous le n° de quittance M021022 numéro d'enregistrement 23200919 Monsieur Hassan Ben Mohamed Ben Rabeh Seddiki vend et cède à Madame Monia Bent Kacem Chammaki Epouse Chik Ahmed la totalité du fonds de commerce n°4 sise 12 rue Sidi Boumendile Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT et chez le vendeur Hassan Ben Mohamed Ben Rabeh Seddiki.

La vente a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk le 17/5/2023.

2023T00494FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10/5/2023 enregistré à la recette des finances de Hammam Chatt le 12/5/2023 sous le n° de quittance M021022 numéro d'enregistrement 23200919 Monsieur Hafeth Ben Said Ben Mohamed Aziz vend et cède à Madame Safa Bent Mongi Ben Ali Baziz la totalité du fonds de commerce sis Bloc A n°6 Immeuble situé à la rue Angleterre - Jazira rue de Russie Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT et chez le vendeur Hafeth Ben Said Ben Mohamed Aziz.

2023T00495FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 29/3/2022 et 11/4/2022 enregistré à la recette des finances de Makthar le 16/5/2022 sous le n° de quittance M010342 numéro d'enregistrement 22200558 Monsieur Jalel Ben Ammar Nsib vend et cède à Madame Nejia Bent Ali Emri la totalité du fonds de commerce sis à Cité Mongi Slim Makthar avec ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT et chez l'acheteur.

La vente a été publiée aux journaux le Quotidien et Ehourouk le 17/5/2023.

2023T00496FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé signé le 10 et 11 Mai 2023 enregistré à la recette des finances de la Cité Ettadhamen le 11 Mai 2023, reçu n°M046137, n° d'enregistrement 23202397, Mr. Aymen Ben Ridha Ben Ali

BENHARGA HMAM, demeurant à la Rue des Pommes, El Bassatine, Délégation Mnihla - Ariana, a vendu à Mme Latifa Bent Sadok Ben Salah GHARBI demeurant à la rue des Ottomans, Douar Hicher, la Mannouba et à Mme Noura Bent Mohamed Oussif ENNASRI, demeurant à l'immeuble n°8, 1er étage, appartement n°4, Douar Hicher, La Mannouba, la totalité du fonds de commerce exploité au local commercial connu sous la dénomination Café El Moez» sis à l'Avenue de l'environnement Cité Ettadhamen - Ariana.

Toutes les oppositions doivent être déposées dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne auprès des deux acheteuses ci-dessus mentionnées.

Cet avis a été publié aux journaux "Alchourouk" (الشروق) et "le Quotidien" du 16 Mai 2023.

2023T00500FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé conclu le 16/10/2017 enregistré à rue Jazira le 27/10/2017 sous le n°17202588, monsieur Mohamed Beneibrahim demeurant à Menzel Tmim Nabeul, a vendu à monsieur Nasseredine Zayani demeurant à rue 81 n°33 Zahrouni Tunis et Mohamed Ali Zayani demeurant Wed Htab Sbiba Gasserine, le fonds de commerce, exploité dans le local sis à la rue Boumendil n°19 Tunis.

Les oppositions doivent parvenir au domicile du vendeur et des acheteurs sus-indiqués dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Achourouk du 16/5/2023.

2023T00503FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé le 8 Mai 2023 et enregistré à la recette des finances Rue Ghandi Tunis le 9/5/2023 (Reçu n°44164 enregistrement n°23202077) Société AHMED AMIR SARL son Gérant Monsieur Wahid HANTATTI (C.I.N n°01248965) «RNE, IU : 0509041 G» a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Kamel Ben Mohamed Ben Hassen NEWEOUI (C.I.N n°00337550) situé au 61 Avenue Habib Bourguiba Tunis Exploité «Tous types de commerce «Sauf Restaurants, Bars, Café et Pâtisserie de Gâteaux et n'inclut pas l'exception «Fast-food» avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains de l'acheteur Mr Kamel NEWEOUI à l'adresse du Local de Vente de lunettes Solaires et de Lunettes Médicales, située n°12 Avenue de Paris Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication du JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux "le Quotidien et Achourouk" date le 17/5/2023.

2023R01252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la Recette des Finances de MEGRINE le 15/5/2023 (quittance n°MO43320 n° d'enregistrement 23202567). La Société Pâtisserie Mourouj ayant l'identifiant unique n° 1277138H a vendu à la Société Stram Plus ayant l'identifiant unique n°1610434B la totalité du Fonds de Commerce exploité dans la vente des produits de peinture et de construction de bâtiment et ce, dans le local sis au 19 avenue Farhat Hached Sidi Rzig Mégrine.

Les oppositions seront admisses entre les mains de Maître Issam Ben Ahmed, sis à 5 Bis Rue Mohamed Fadel Jammeli Mutuelleville 1082 Tunis (20) jours à compter de la date de publication du présent au jort.

Cette publication est parue dans le journal le Temps le 18 mai 2023.

2023R01267FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé de 13 juillet 2022, enregistré à la recette des finances cité ezzouhour le 10 août 2022 numéro de quittance M73151 numéro d'enregistrement 22202980, la société «électricité Moheddine» SARL, en son représentant Gassen Ben Moheddine, son identifiant unique au registre des entreprises 1521063X, a vendu à Monsieur Sabeur Ben Mbarek, la totalité du fonds de commerce sis au 35 rue 4001 cité Ezzouhour - Tunis y compris ses éléments corporels et incorporels) exerçant l'activité de vente des parfums et produits cosmétiques sis au magasin numéro 6 avenue Habib Bougatfa Bardo - Tunis.

Les oppositions sur le prix de vente seront acceptées à l'adresse du fonds vendu dans un délai de 20 jours à partir de l'insertion de cette annonce au JORT. Toutes les oppositions formulées après ce délai seront considérées nulles et non avenues.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk du 11/01/2023.

2023R01270FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté de 11/5/2023 enregistré à la recette des finances de Monastir le 15/5/2023 quittance n°M018661, Mr Faouzi Ouachani, titulaire de la CIN n° 02237522, demeurant à Jerba, a vendu à Mr Haythem Bouajila, titulaire de la CIN n°06901710, demeurant à Monastir tout le fonds de commerce ayant pour objet pizzeria, crêperie et sandwicher sis au complexe Esplanade Monastir.

Les oppositions seront acceptées au bureau de Maître Mediouni Farhat sis à immeuble Chraaka Monastir.

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 19/5/2023.

2023S00605FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 2/5/2023 enregistré à la recette des finances de Jemmel à la date de 3/5/2023 sous le n°23203173 quittance n°MO34831. Mme Marwa ben Mouhamed Eladel Elayadi a renoncé à Mme Hedia Ben Mouhamed Echrif la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la cité n°4 Monastir pour l'usage de fabrication et de vente des gâteaux. Les oppositions doivent être formulées dans un délai de 20 jours à compter de la publication de présent avis au JORT. Cette annonce a été publiée au journal «Achourouk» du 18/5/2023.

2023S00606FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 6/4/2023 enregistré à la recette des finances Rue 3 Septembre 1934 le 5/5/2023, quittance n°M036103 enregistrement n°23201324, Mohamed Habib Ben Mohamed Arfaoui, titulaire de la CIN n°06316500 délivrée le 13/9/2022 a vendu à Omar Ben Mourad Gahbiche, titulaire de la CIN n°09335130 délivrée le 23/5/2022, la totalité du fonds de commerce de vente de produits laitiers et produits alimentaires avec ses éléments corporels et incorporels sis à la Rue EL KOULAFA, Bohsina, Sousse, objet de l'identifiant unique n°1483803 V.

Les oppositions éventuelles seront recevables dans le délai légal entre les mains de Maître Mohamed Ali Bouraoui à son Cabinet sis à la Rue d'Algérie, Sousse.

Le présent avis a été publié au journal «Echourouk» du 20/5/2023.

2023S00607FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé à Sousse le 28/3/2023 et enregistré à la recette des finances Mohamed Maarouf Sousse le 9/5/2023 quittance n°M037484 enregistrement n°23201489; Mme Neila Chebbi titulaire de la carte d'identité n°05516809 a vendu à Mme Emna Slimen titulaire de la carte d'identité n°12840271, un fonds de commerce (boutique) situé à l'avenue Taher Sfar 4000 Sousse moyennant la somme de 10.000.000 DT.

Les oppositions doivent être adressées au siège du vendeur situé à la rue général baccouche 4000 Sousse. Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 12/5/2023.

2023S00609FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 9 mai 2023 signé par légalisation de signatures le 9 et le 10 mai 2023 enregistré à la recette des finances Boumhel le 11 mai 2023 quittance n°M033658 enregistrement n° 23201426, la Société «Kenza», société à responsabilité limitée, dont le siège social sis Centre commercial «Tunis City» 2022 Kallat Andalous Ariana, Identifiant unique 0024033N, a vendu à la Société «Ahmed Amir», société à responsabilité limitée dont le siège social sis 2 Avenue de France 1002 Tunis, Identifiant unique 0509041 G, le fonds de commerce exploité dans le local BTR21 dépendant du centre commercial «AZUR CITY» sis au bord de l'autoroute Al et de l'Oued Meliane, Délégation de Boumhel, Gouvernorat de Ben Arous comprenant la clientèle, l'achalandage et le droit de renouvellement du bail.

Les oppositions doivent être adressées au domicile de l'acheteur sis au 2 Avenue de France 1002 Tunis où un exemplaire du contrat de vente a été déposé et ce dans le délai de vingt jours à compter de la parution de la présente annonce dans le journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru sur le journal Le Quotidien le 17 mai 2023.

2023X00664FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte SSP du 15/5/2023 enregistré à la recette des Finances Métouia Gabès le 15/5/2023 sous le n°23200451 quittance n°M011492 Madame LAKHAL Rimeze titulaire de CIN n°05905004, a vendu à Monsieur GHRESI Ali titulaire de la CIN n°05817404 la totalité de fonds de commerce du Café El Alia sis à la route nationale n°1 près de la station essence Métouia Gabès, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'Acheteur à l'adresse de fonds de commerce vendu dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne. Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 18/5/2023.

2023X00665FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte de donation rédigé le 10/02/2023 par les deux notaires Abid Riadh et Mohamed Sadak Abd Nadher enregistré à la RF Gremda le 21/02/2023 n°M015546 Sondes Besbes CIN 01305414 son domicile rue 2 Mars n°105 Gremda Sfax a donné en donation au profit de son fils Walid Barkallah CIN 08763039 domicilié à rue 2 mars n°105 Gremda Sfax la totalité du fonds de commerce destiné à la publication l'impression la photocopie et le traitement de texte situé à la route Gremda km 6 Sfax immatriculé au registre de commerce au n°1234356G.

Les oppositions seront reçues au bureau du notaire Abid Riadh situé au kasas n°5 entre les deux rues Tanyour et Kaed Emhamed dans un délai de vingt jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette donation a été annoncée dans le journal Al Shorouk du 11 mai 2023 page 29 et dans le journal Le Quotidien du 11 mai 2023 page 37.

2023X00667FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Mourouj le 02/5/2023 quittance n° M039402 n° d'enregistrement 23202234. M Nessrine Eloussif a cédé tout le Fonds de commerce ; évalué son activité coiffure esthétique et vente des produits cosmétiques; qui se situe au 03 rue Irak. Mourouj 3; A Mr Slim Arifi.

Les oppositions sont recevables au local du fonds de commerce.

Cet avis est paru aux journaux Achourouk et le Quotidien le 17/5/2023.

2023401247FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous-seing privé daté le 4/5/2023 enregistré sous n°23203427, reçu n°57817, Monsieur Bilel Guesmi titulaire de la cin n°09500521, demeurant à la résidence le Bijou, immeuble (D), Laouina, Tunis a vendu le fonds de commerce exploité en tout commerce au local situé à la rue Ezzouhour, Laouina, Tunis, à Monsieur Mohamed Neji Arraki, titulaire de la cin n°07622611 qui demeure à 8 rue Allazikia, Sidi Hcine, Tunis.

Toute opposition, doit être déposée à l'étude de l'avocat Maître Chaker Sebri sis à 11 avenue Habib Thameur, Tunis, au plus tard vingt jours après la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette vente a été publiée dans le journal quotidien «Assabah» paru le 13/5/2023.

2023401249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte légalisé le 4/5/2023, enregistré à la recette des finances Ksar Said le 10/5/2023 quittance n°M034579 sous le n°23201889, Mr Saber Jlassi CIN 08329108 a vendu à Mme Rajhi Mouna, CIN 08700512, la totalité du fonds de commerce exploité pour l'exercice d'un café, situé à la Rue de la Mecque n°44 Ksar Said el bortal bardo, toute opposition du prix se fait envers Mme Hajer Jlassi CIN 08348197 rue de la Medina n°41 Ksar Said Tunis. Ce contrat a été publié dans «le Quotidien» le 12/5/2023.

2023401267FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé portant légalisation de signature en date du 5 Mai 2023 et enregistré à la recette des finances de Ouardanine sous le n°MO10638 quittance n°23800346 Madame Dalal ben Mustapha ben Hedi Baccouche veuve Oussama Chtioui cni 06854950 du 26/01/2022 demeurant à Ouardanine a donné en location à Mr Rayan ben Mohamed ben Brahim Mansour cin 14014484 du 20/11/2020 demeurant à Ouardanine la totalité du fonds de commerce exploité dans le commerce de l'alimentation générale en détail avec tous ses éléments matériels et incorporels sis à l'Avenue 7 Novembre Ouardanine inscrit au registre national des entreprises sous l'ancien n°A 15472462022 Identifiant unique 1701159 G et ce pour une durée de dix ans (10) renouvelable à partir du 01 Mai 2023.

Cette annonce a été publiée le 18 Mai 2023 au journal le Quotidien.

2023S00608FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Groupement de développement agricole

Nom : Groupement de développement agricole Sidi Nasr

Siège social : Sidi Nasr - Goubollat

Objet : Développer une communauté d'intérêt commun en un groupement de développement

Décision : Arrêté du gouverneur de Béja n°75 du 7/02/2007

Zone d'intervention : Sidi Nasr

Président : Mongi Trabelsi.

2023T00493APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association La Vie des malades du cancer en Tunisie

Siège social : 3 Rue François Chay - Beb Saadoun - Tunis

Objet : Caritatif social.

Objectifs :

- Contribuer à apporter une aide matérielle et morale aux malades du cancer

- Travailler pour améliorer les conditions des étapes de traitement des patients atteints de cancer

- Contribuer à la sensibilisation à la santé parmi les membres de la communauté pour prévenir les patients atteints de cancer

- Etablir des relations avec des associations similaires

Présidente : Imene Arfaoui

Secrétaire général : Mohamed Ali Ayedi

Trésorière : Wafa Ben Nirane.

2023T00505APSF1

Constitution d'une association sportive

Dénomination de l'association : Association Sportive des Finances à Nabeul.

Siège social : Palais des Finances 2ème étage Av Taieb Mhiri 8000 Nabeul

Objectifs : Former et encadrer les jeunes/ les encourager/ développer leurs capacités physiques et artistiques/ les faire progresser vers les plus hauts niveaux sportifs et moraux avec engagement de participer à diverses compétitions sportives sous la tutelle des universités sportives concernées.

Spécialité : FOOT BALL

Les membres :

Président : Abdelhamid Naouech

Secrétaire Général : Abdelkader Ben Dhia

Trésorier : Wissem Sassi.

2023R01261APSF1

Constitution d'une association

Suivant les statuts et le PV, a été constitué une association : «Association des parents d'élèves du groupe scolaire Gustave Eiffel» sise à l'Avenue Ain Meriem - 7000 - Bizerte.

Les objectifs de l'association sont :

- Travailler à renforcer les relations de coopération entre les parents.

- Prendre soin des intérêts matériels, littéraires et éducatifs des élèves en coordination avec la direction du groupe scolaire Gustave Eiffel.

- Contribuer à la promotion du niveau culturel, littéraire et physique des élèves.

Les membres du comité constitutif sont :

- Mme Sakkouhi Nadia, titulaire de la CIN n°04755477 occupant le poste de présidente

- Mme Bel Hadj Sonia, titulaire de la CIN n°05647625 occupant le poste de trésorière

- Mme Fares Héla, titulaire de la CIN n°01599936 occupant le poste de secrétaire générale.

2023R01277APSF1

Constitution d'un Groupement de Développement Agricole

Date de PV : 01/02/2023, enregistré à la recette des finances à Enfidha le 6/3/2023 sous n°23700531 Quittance n°M014288

Date de décision du gouverneur de Sousse : 16/11/2022

Dénomination : Groupement de Développement dans le domaine Agricole et de pêche de la femme rurale "Errahma".

Lieu d'intervention : Grimit Ouest - Délégation Enfidha - Gouvernorat de Sousse

Siège : Ouled Bellil - Imadet Grimit - Délégation Enfidha - Sousse

Objet de l'intervention : Protection des ressources naturelles et la sensibilisation de son exploitation la participation dans la vulgarisation et la mise en circulation des produits des femmes rurales, la participation à la formation des agriculteurs, établir des liens de coopération et échange d'expériences.

Présidente : Dorsaf Bacha

Trésorière : Khaoula Bellil.

2023S00378APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des propriétaires résidence wassim denden

Selon le procès-verbal de l'assemblée élective enregistré à la recette des finances à Wed Ellil le 02/6/2023 un syndicat résidentiel (Syndicat Résidence Wassim) a été élu.

Le numéro d'enregistrement 123000072 et le reçu numéro 1008916 Membres : Oussama Cherif président, Fahmi Hicheri secrétaire général, Mohamed Nasraoui trésorier et Ayari Taoufik membre.

2023401272APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

La partie poursuivante : Olfa Badri pour son compte et pour le compte de ses enfants mineurs Omar et Youssef Idriss et pour le compte de sa fille Nour par procuration. Son domicile élu chez son avocate maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis - 6ème étage Immeuble Le Parnasse.

La partie saisie : Maher Idriss titulaire de la CIN n°05198886 domicilié au cabinet de son avocate maître Salwa Hammami Bourchani sis à résidence Meriem bloc A rez-de-chaussée bureau 3 Avenue de l'indépendance n°29 Borj Baccouch Ariana

L'avocat poursuivant : Maître Bouraoui Boutheina, avocat à la cour de cassation, 63 Avenue Habib Bourguiba Tunis - 6ème étage Immeuble Le Parnasse. MF : 81214LAP000

Propriété saisie : Il s'agit des parts indivises du titre foncier n°61502 Ariana Dénommé Nour 179 d'1 appartement situé à el Menzeh 8 rue Mustapha Hjeij Résidence Nour 4ème étage immeuble A constitué d'1 salon avec balcon suite parentale et 3 chambres à coucher, cuisine équipée et salle de bain et salle de douche d'une superficie 167 m² avec des parts indivises communes et un dépôt sous-sol du TF 61372 Ariana dénommé Nour 43 d'une superficie 5 m² en plus une place Parking appartenant à la partie saisie L'époux de la partie poursuivie marié sous le régime communauté des biens.

Mise à prix : Le prix de la propriété est Fixé à 191.048.000

Date et lieu de la vente : la vente aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance Ariana le lundi dix-neuf juin deux mille vingt-trois (19/6/2023) à partir de 9H du matin.

Visite de l'immeuble objet de l'adjudication : S'effectuera tous les jours, heures de travail.

Pour participer aux enchères il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Bouraoui Boutheina.

2023T00499VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques le lundi vingt-six juin deux milles vingt-trois (26/6/2023) à neuf heures et suivant dans la salle d'audience des ventes immobilières du tribunal de première instance Tunis 2 sis à la route de Béja cité bougatfa, Sidi Hssine Tunis, dans l'affaire 380, de l'immeuble sous mentionné et selon les conditions suivantes :

L'Avocat poursuivant : Maître Mehdi Hammami, avocat auprès de la cassation son bureau est à l'immeuble Zitouna Cité ezzouhour Tunis.

La partie poursuivante : Madame Dalanda Zid,

La partie débitrice : Saiid Abdellaoui, Abdallah Kilani, Mabrouk Kilani, Abdessalem Kilani, Ezzedine Kilani, Aicha Kilani, Khairya Kilani, Aziza Kilani.

L'immeuble soumis à l'adjudication : l'immeuble situé au numéro 6 rue 4095 anciennement et aujourd'hui rue Fathiya Khairi à cité Tayaran - Tunis, et il s'agit d'une parcelle de terrain (78 m²) sur laquelle est bâti une maison (64 m²), composée d'un rez-de-chaussée comprenant: un milieu couvert dans la majeure partie, et trois chambres, une cuisine et une salle de bain.

La maison est dans un état moyen et dispose de toutes les nécessités et il est proche de toutes les commodités. La propriété n'est pas enregistrée auprès de la conservation de la propriété foncière.

Mise à prix : Le prix d'ouverture des enchères a été fixé par l'expert, M. Abdlmajeed Jouini, à soixante-dix neuf mille deux cents dinars (79 200 000 dinars), outre les frais fixés par le tribunal le jour de l'adjudication.

La visite des lieux : Le bien proposé à la vente peut être visité tous les jours de la semaine pendant les heures ouvrables, il est également possible de consulter le cahier des charges en s'adressant au greffe du Tribunal de Première Instance de Tunis 2 ou au cabinet de l'avocat chargé des poursuites.

Participation à l'enchère se fera par l'intermédiaire d'un avocat et il faut déposer au moins le 1/3 du prix

indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié, quant aux ressortissants étrangers souhaitant participer ils doivent obtenir une autorisation du gouverneur.

2023R01269VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immobilier

Le bureau de Maître Hamad Baccari

Avocat en cassation

29, rue de Ghana Tunis

Numéro d'immatriculation fiscale : 0513679W

Tél : 55667545

Le créancier avisé qui poursuit :

Monsieur Abdelatif Hadhri demeurant a la rue Hammam l'infles marguerites Mourouj 1 Gouvernorat de Ben Arous qui a choisi son lieu de communication dans le cabinet de son Avocat maître Hamad Baccari, au commentaire dont le cabinet est situé au 29, rue de Ghana Tunis matricule fiscal 0513679W.

Saisi sur :

La société civile EL KABIRA 2 en la personne de son représentant légal, société civile immatriculée au registre national des Entreprises sous le numéro 0028682K sise à Korbous délégation de Soliman Gouvernorat de Nabeul,

Propriété à vendre :

Le bien proposé à la vente est constitué de l'ensemble des biens faisant l'objet du dessin immobilier numéro 556111 Nabeul dénommé "Marquis III" dont la superficie totale est de 205 mètres carrés, la propriété est représentée dans une parcelle de terrain avec immeuble représenté par une partie d'immeuble qui contient un ensemble résidentiel composé d'un rez-de-chaussée et de quatre étages supérieures avec toutes les commodités de vie, situé à Korbous délégation de Soliman gouvernorat de Nabeul.

Prix d'ouverture :

Deux cent quinze milles trois cent dinars (215.300, 000) en plus des frais qui seront annoncés le premier jour, y compris les frais d'examen et les honoraires d'avocat.

Date et lieu du moment :

L'adjudication de la propriété aura lieu au enchères publiques à la séance de lundi vingt six juin de l'an deux mille vingt trois (26/6/2023) à neuf heures du matin et suivant devant le département des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Grombalia.

Observation :

Le propriété peut être visitée et inspectée tous les jours sans conditions et toutes personnes souhaitant participées à la vente aux enchères doit obtenir au moins un tiers du prix d'ouverture conformément à la loi, Pour les étrangers, la licence du gouverneur de la région doit être obtenue au préalable.

Pour plus de renseignements vous pouvez contacter la séance des ventes immobilières du Tribunal de première instance de Grombalia ou le bureau de l'Avocat chargé des procédures des frais, maître Hamad Baccari, dont le cabinet est situé au 29, rue de Ghana Tunis.

2023R01275VEPA1

Vente aux enchères publiques

D'un immeuble non immatriculé

Les poursuivants :

1- Latifa bent Youssef Tabka, travailleur, CIN n°02941194 du 27/10/1998

2- Souad bent Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN indisponible.

3- Imed ben Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN indisponible.

4- Saleh ben Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN indisponible.

5- Nadia bent Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN indisponible

6- Ramzi ben Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, n° CIN indisponible

Tous demeurants à Msaken, Sousse, élus leur domicile légal le bureau de leurs avocat Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la Cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse MF : 1059253V.

L'avocat poursuivant : Maître Med Haithem Ben Maklouf, avocat à la cour de cassation, sis à la rue des fleurs, Msaken, Sousse - Téléphone : 73264360, Fax : 73260557.

La partie saisie :

Adel ben Bechir Ben Abdeljlil, travailleur, CIN n°02998449 du 23/02/2009 résident au n°111, rue Ali Belhouane, Msaken Est, Sousse.

L'immeuble objet de la vente : Il s'agit d'un immeuble non immatriculé sis à la rue Ali Belhouane, Msaken Est, Sousse, au sud l'immeuble ouvre sur rue Ali Belhouane, Est Maison Zommite au nord maison El Kadhi et à l'ouest Garage ben Hammouda, il se compose d'un Rdc et 2 étages supérieurs, le Rdc est composé d'une maison au nord et deux garages au sud sur la façade, la superficie du 1er 19 m² et le 2ème 18 m².

Le 1er étage est une maison composée de 2 chambres hall cuisine et toilette d'une superficie couverte de 111 m² et d'une terrasse d'une superficie de 10 m².

Le 2ème étage est une maison composée de 2 chambres hall cuisine et toilette d'une superficie couverte de 84 m² et d'une terrasse d'une superficie de 10 m².

Les charges réelles et les prénotations grevant l'immeuble saisi : Pas de charges et prénotations grevant la totalité de l'immeuble saisi.

La mise à prix après réduction de 40% : La mise à prix a été fixée à cent quatre vingt douze milles trois cents quatre vingt dix dinars (192.390,000 dinars).

La date et le lieu de la vente : Le jeudi 22 juin 2023 à partir de 9 h et suivant près de la chambre des ventes immobilières du Tribunal de 1ère Instance de Sousse.

La visite : Tous les jours de 9 h à 18 h.

Conditions de participation : Toute personne désirant participer aux enchères, doit désigner un avocat et présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable d'un montant aux moins égal au tiers (1/3) de la mise à prix.

Les étrangers doivent être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

Consultation du cahier des charges : Une copie du cahier des charges est mise à la disposition de toutes personnes intéressées et ce auprès du Greffe du Tribunal de Première

Instance de Sousse et à l'Etude de Me Med Haithem Ben Maklouf, l'avocat poursuivant.

2023S00597VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant 2 rue de Turquie Tunis, Immatricule R N E n°0000120H Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur, Mongi Ben Hassen Fadhloun, titulaire de la C.I.N n°04135289 demeurant à la rue Mohamed Karkoub n°138 Moknine.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

2000 parts indivises, (2000 parts / 5000 parts) du titre foncier n°3468 Manouba, consistant en un terrain nu, d'une superficie totale de 5000 m², situé à sud de l'avenue Habib Bourguiba, rue Khartoum Mornaguia gouvernorat de Manouba, compris dans le plan d'aménagement urbain, destiné à la construction d'habitat.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Manouba le 21/6/2023 à partir de 9h.

Mise à prix :

Trois cent vingt mille Dinars (320.000, 000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2023S00598VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n°000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Madame Faiza Bent Abdessattar Kammoun, Titulaire de la CIN n°05336821, demeurant à Khezama Est rue La Perle du Sahel n°17 Sousse, et Avenue El afran maison n°74 Sfax.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat, rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Des parts indivises 238.593 parts, (283.953 parts / 5307 parts) du titre foncier n°52721 Tunis revenant à Madame Faiza Kammoun consistant en un terrain nu, situé à Ben Arous prés du quartier yasminate limitrophe d'un complexe d'habitat et de commerce ouvrant sur la route nationale n°33 zone verte selon plan d'aménagement ne peut recevoir que des constructions légères ou sportifs.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de Première Instance de Ben Arous le 22/6/2023 à 9h.

Mise à prix :

Trente huit mille cent soixante quatorze Dinars 880 Millimes (38.174.880 D) avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2023S00599VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 21/6/2023 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : BH Banque (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social à l'Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000

Contre : Mohamed Kamel Ben Mohamed Ben Tahar Ben Amor, Titulaire de la CIN 04119921, retraité, demeurant à Rue Farhat Hached Zarmedine Gouvernorat de Monastir.

Immeuble mis en adjudication : La Totalité d'un local à usage d'habitation au premier étage d'un immeuble composé de rez-de-chaussée, premier et deuxième étages situé à la Rue Farhat Hached, Zarmeddine, gouvernorat de Monastir.

Le bien comprend un séjour, 02 chambres, une cuisine, une salle de douche, une toilettes et un balcon couvert où l'entrée à l'est une voie publique, la rue Farhat Hached, le nord feu Makki bin Faraj, et à l'ouest, les héritiers de Mabrouk Balhaj Omar.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 39.600.000 DT outre les frais de poursuite, plus les frais de la 1ère adjudication fixée à 3727.360 D, plus les frais de la 2ème adjudication.

Visite de l'Immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2023S00601VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bauassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu

5ème étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble sous-indiqué au dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières au tribunal de première instance de Gabès et ce le lundi vingt six juin deux mille vingt trois (26/6/2023) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Le créancier saisissant : Société Internationale des Services Agricoles son matricule fiscal n°1156754F au nom de son représentant légal qui a élu son domicile chez la Société Global de Recouvrement à son siège sis 133, Rue Moularès Mégrine Zone

Industrielle Saint Gobain Ben Arous et à son domicile légal élu à l'étude de son Avocat Maître Slim Bouassida sise à l'Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Slim Bouassida Avocat à la cour de cassation ayant son étude Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax son matricule fiscal 441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Fitouri Nouassria titulaire de la carte d'identité nationale n°05945998 domicilié à l'Avenue Ibne Khaldoun Ghannoucb Gabès.

Immeuble à vendre : L'ensemble des parts indivises dont le nombre s'élève à 1923/224 revenant au saisi dans l'immeuble objet du titre foncier n°7953 Gabès dénommé "Jamila".

Il s'agit d'une parcelle de terrain agricole complantée des pieds d'oliviers ayant une superficie de 19 Ares 23 Centiares sise au secteur de Ghannouch Est Gouvernorat de Gabès et comportant un logement que possède par Salah Ben Sassi Alaya.

Les parts revenant au saisi se composent en réalité d'une parcelle de terrain d'une superficie de 220 m² clôturée et destinée à la construction donnant accès au Nord sur une Rue d'une largeur de 6 mètres. Limitée au Sud par le terrain de Salah Alya à l'Est par le terrain de Salah Ben Sassi, au Nord par une piste suivie par le logement de Chedly Hajjej et à l'Ouest par le logement de Boutheina elle est clôturée par un siège en briques en ciment et des poutres en béton.

Mise à prix : La mise à prix de l'immeuble revenant au saisi indiqué ci-dessus et décrit par l'Expert Judiciaire en géométrie Monsieur Ezzeddine Abdelkader suivant ordonnance sur requête a été fixée à vingt mille huit cent quarante dinars (20.840,000d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Tribunal.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble est possible tous les jours au cours des horaires administratifs.

Remarque : Pour consulter le cahier des charges il y a lieu de contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Gabès où l'Etude de Maître Slim Bouassida, Avocat à la Cour de Cassation Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu 5ème étage bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2023X00669VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Abdelkafi Fatma

Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax

Créancier saisissant :

La Société Tunisienne de Banque, Société anonyme, dont le siège social est à Tunis, Rue Hédi Nouira, identifiant unique et matricule fiscal n°1237/A/P/M/000, ayant élu son domicile auprès de son avocat Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Débiteur saisi :

1) Mhadheb Ben Hadi Amri, ouvrier, titulaire de la CIN n°08187875 demeurant à la route de Gabès km 8 impasse Alaalema Thina Sfax (le débiteur et propriétaire).

2) Sonia bent Salah Adib épouse Amri, femme au foyer, titulaire de la CIN n°08416797 demeurant à la route de Gabès km 8 impasse Alaalema Thina Sfax (propriétaire).

Avocat poursuivant : Maître Abdelkafi Fatma, Av. Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax.

Immeuble saisi :

Il s'agit d'un terrain objet du titre foncier n°63419 Sfax dénommé «Ribh» situé à la route de Gabès rue Tokyo à droite vers le centre ville, sa surface est de 456 m² limité au sud par Mabrouk Amri, au nord par un voisin, à l'Est par une voie commune et à l'ouest par Fakher Acroute.

Le terrain comporte une maison d'une superficie de 145 m² qui se compose de 3 pièces, une salle d'eau, une salle de bain, un séjour et une terrasse. Le plafond de la maison est en béton, le sol est en carrelage, les murs sont calcinés intérieur et extérieur.

La maison est équipée d'eau et d'électricité son état de construction est relativement bien.

Mise à prix :

La mise à prix de la propriété à vendre a été estimée à quatre vingt seize milles trois cent cinquante dinars (96 350.000D) sans frais. Toute personne désirant participer à l'adjudication doit consigner le tiers (1/3) du montant de la mise à prix avant la date l'adjudication et ce par l'intermédiaire d'un avocat.

Les étrangers désirant participer à l'adjudication doivent au préalable avoir une autorisation de Monsieur le gouverneur de Sfax.

Charges :

Hypothèque au profit de la STB pour garantir un montant de 60 milles dinars.

Date de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu le mercredi vingt et un juin deux mille vingt trois (21/6/2023) à partir de neuf heures du matin, à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax2 sis à la rue Ahmed Aloulou prés de la caisse nationale de sécurité sociale Sfax.

Observations :

La visite du terrain saisi peut avoir lieu pendant les horaires de bureaux. Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où a été déposé le cahier des charges, ou l'étude de l'avocat poursuivant dont le bureau est sis à l'Av Taieb Mhiri Im. Jawhara 2ème étage Sfax et aux mêmes horaires.

2023X00670VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude Maître Hatem Maatoug

Avocat

19 Rue Abou Elkassem Echabi Zarzis

Poursuivant : Huguette Versaevel ; nationalité Belge, titulaire de Passeport n°GA7464494 délivré en date du 10/8/2022; sa profession est retraitée, demeurant à Ogla Suihel Zarzis ayant pour domicile élu l'étude de Maître Hatem Maatoug; 19 Rue Abou El Kassem Echabi Zarzis.

La partie saisie : Moktar Ben Belgacem Aouida ; C.I.N 03400811 délivrée le 29/11/2011; travail libre ; sis à Ogla Suihel Zarzis.

Mise à prix : Trois cent quatre vingt sept milles et cinq cent dinars (387 500 d 000).

L'immeuble destiné à la vente :

Il s'agit d'un lot de terrain bâti rectangulaire, clôturé des quatre cotés sis à Ogla Zarzis.

Ce lot de terrain contient une villa moderne se composant de trois chambres, un salon, une cuisine, une salle de bain et un balcon, il s'agit aussi de coté sud-ouest une chambre et un garage.

L'immeuble est délimité de coté Est la propriété de Mohamed Aouida d'une longueur de 32 mètres, de coté Nord est délimité par la propriété de Weriemi d'un coté et la propriété de tiers d'un autre coté d'une longueur 34 mètres, du coté Ouest la propriété de Hasen Ben Aouida d'une longueur 32 mètres, de coté Sud est délimité par une route d'une longueur 34 mètres.

La surface totale de l'immeuble est de 1029 m².

Cet immeuble est l'objet de titre foncier n°38011 Médenine.

Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu au tribunal de première instance de Médenine sis à la rue 2 Mai 1966 Médenine le lundi (19/6/2023) à partir de neuf heures du matin (09 h 00).

Observation :

Pour plus d'information contacter le cabinet de l'avocat du poursuivant Maître Hatem Maatoug au 19 Rue Abou Kassem Echabi Zarzis ou le greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges; la visite de l'immeuble peut s'effectuer tous les jours ouverts pendant les horaires administratifs.

Ne peut participer à l'enchère que les personnes ayant consignés au moins le tiers de la mise à prix (129. 166 667d) est à travers un avocat.

Les étrangers souhaitant participer à l'enchère doivent avoir au préalable l'autorisation de gouverneur de Médenine.

2023401246VEPA1

Vente à l'enchère publique

1- le créancier saisissant : Ali ben El Arbi ben Edhaoui Elhammami, titulaire de la c.i.n n°09459177, agriculteur, demeurant à El Abraj Slouguia Testour Gouvernorat de Béja, domicile élu cabinet maître Miled Sofiene avocat à la cour de cassation rue Mdella Houria Mjez Elbeb.

2- Le débiteur saisi : Abdelaziz Kader, titulaire de la c.i.n n°03662368, agriculteur, demeurant à Slouguia Testour Gouvernorat de Béja.

3- Avocat poursuivant : Maître Miled Sofiene avocat à la cour de cassation domicilié à rue Mdella Houria Mjez Elbeb (M.F 462432 p).

4- Désignation du bien saisi : Toutes les parts indivises (hec 03 ares 70 cen 00 / 37.000 parts) appartenant au débiteur saisi dans l'immeuble immatriculé nommé «Fadhila» objet du titre foncier n°13759 Béja dont la contenance totale est de 56.444 mètres carrés (56.444 m²/part) situé à Slouguia Testour Gouvernorat de Béja, constitué des parcelles n°23 et 85, contenant une terre agricole avec arbres fruitiers. Les références du dépôt de l'inscription des droits de la partie saisie :

- Volume Béja 01/2011- n°3061- date du 15/6/2011.

- Volume Béja 01/2011- n°3062 - date du 15/6/2011.

- Volume Béja 01/2011- n°3063 - date du 15/6/2011.

- Volume Béja 01/2022- n°899 - date du 25/02/2022.

Et l'immeuble n'est grevé d'aucune autre charge.

4- La mise à prix : Le prix global selon le rapport de l'expert Maher Fathalli est de deux cents quarante mille et cinq cents dinars 240.500 dt 000 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication qui seront taxés le jour de l'audience.

5- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi 22/6/2023 à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja avenue Habib Bourguiba à partir de 9 h.

6- Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine aux horaires administratifs. Toute personne voulant participer à la surenchère doit déposer le tiers du prix à la caisse des dépôts et des consignations ou présenter un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable en plus de l'élection d'un avocat; et pour les étrangers non résidents en plus que les clauses précitées la délivrance, de l'autorisation administrative nécessaire émanant des autorités compétentes.

2023401265VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Arbia Asma

Avocate à la cour de cassation

Complexe Ezzaytouna 96 Av. de la Liberté

Bureau B1-1 1002 le Belvédère Tunis

Tél. Fax : 71780721

MF : 000/A/P/767103Q

1/ Créancier poursuivant : B. F.P.M.E, S.A, inscrite au R.C à Tunis sous le n°B2410202005, Représentée par son P.D.G sise à Tunis 34 rue Hadi Karray centre Urbain Nord El Menzah IV.

2/ Débiteur : Mme Zazia Bent Ali Lahmer épouse Tawfik Rachid, demeurant au 41 rue 10960 Mourouj 2.

3/ L'avocat poursuivant : Maître Ben Arbia Asma, Avocate à la cour de cassation

4/ L'immeuble mis en vente : la totalité de la propriété objet du titre foncier n°59312 Ben Arous d'une contenance de 334 m², sise à Mourouj 2.

5/ Prix de la vente 330 430.042 DT outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience

6/ Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi 22/6/2023 à partir de 9H du matin devant la chambre des enchères publiques du tribunal de 1ère instance de Ben Arous.

La visite de l'immeuble est possible tous les jours aux horaires du travail.

2023401271VEPA1

Avis aux créanciers

Avis aux créanciers

Dissolution anticipée de la société QOS DESIGN TUNISIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 20.000 dinars

Avenue Joubail Imm Hela App 14 Menzah 1002 Tunis - Tunisie

Identifiant Unique : 1272019E

En vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire réunie le

13/3/2023 et enregistré à la recette des finances cité Mahrajène le 16/3/2023 sous le n°23501221, quittance n°M017637 et dont un exemplaire a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 29/3/2023 sous le numéro 202366091, il a été décidé la dissolution anticipée de la Société et la nomination de Monsieur Zouhair LAABIDI en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Dans les 20 jours de la publication du présent avis dans le journal officiel de la République Tunisienne tout créancier doit, sous peine de forclusion, produire ses titres de créance au liquidateur à l'adresse suivante : 06 Rue Omar Ben Chikh Cité El Khadra 1003 Tunis.

2023T00498VEPA2

Clôture de séquestration judiciaire

En vertu de la décision de son excellence madame la vice-présidente du tribunal de première instance de Tunis Madame Wafa Ben Daiib dans l'affaire numéro 62, annoncée le 5/4/2023. Il a été décidé de clôturer la séquestration judiciaire, et déposer l'ensembles des effets commerciaux saisis à la trésorerie publique de la République Tunisienne à la disposition de l'affaire d'instruction numéro 39/705 et d'informer son excellence le juge d'instruction charger du dossier et faire les publications légales.

2023401252VEPA2

Clôture de faillite

Société "ESAT TRAIDING"

M.F : 1665204M

Siège : Lot Ennour Sidi Rzig 2033 - Mégrine - Tunis

Capital : 1000dt

En vertu du jugement de la chambre du conseil au tribunal de première instance de Ben Arous numéro 136/22 du 10/4/2023 qui déclare : la clôture des procédures de mise en faillite de la société «ESAT TRADING» avec tout ce qui en suit comme conséquences juridiques.

2023401253VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation de l'assemblée générale ordinaire

De la Société LA PAIX S.A

Siège social : GP1 Km12 Ezzahra

Identifiant Unique : 0035743Y

Messieurs les actionnaires de la société LA PAIX S.A. sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra le 16/6/2023 à 11h à La Médina Méditerranea, Yasmine Hammamet, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport annuel de gestion de la société pour l'exercice 2022.

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes.

- Approbation des états financiers de l'exercice arrêtés au 31/12/2022.

- Affectation de résultat.

- Approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux Administrateurs.

Les projets de résolutions ainsi que les rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes sont à la disposition des actionnaires à l'adresse susmentionnée.

2023T00497SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PRESSE «SOTUPRESSE»

Société anonyme

Au capital de 570.000,000 dinars

Siège social : 3 rue du Maroc, Tunis

Identifiant Unique : 0002497Z

Les actionnaires de la société anonyme dite «Société Tunisienne de Presse SOTUPRESSE», sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 20 Juin 2023 à 11h au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2022

2. Rapports du Commissaire aux comptes sur l'exercice 2022.

3. Approbation des comptes arrêtés au 31/12/2022.

4. Approbation des conventions avec les administrateurs selon l'article 200 du code des sociétés commerciales.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Quitus aux administrateurs sur la gestion de l'exercice 2022.

7. Nomination des membres du Conseil d'Administration.

8. Renouvellement du mandat du Commissaire aux Comptes.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un mandataire pourvu que ce mandataire soit lui-même actionnaire.

2023T00501SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE TUNISIENNE DE PRESSE «SOTUPRESSE»

Société anonyme

Au capital de 570.000,000 dinars

Siège social: 3 rue du Maroc, Tunis

Identifiant Unique : 0002497Z

Le Conseil d'Administration de la «Société Tunisienne de Presse - SOTUPRESSE», a décidé dans sa réunion du 8 Avril 2023 de convoquer tous les actionnaires de la société à une Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 Juin 2023 à 12h au siège social de la société, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification des statuts en vue de changer le mode de gouvernance de la société.

2. Modification des statuts de la société en fonction de ce changement.

Tout actionnaire ayant le droit d'assister aux Assemblées Générales peut s'y faire représenter par un mandataire pourvu que ce mandataire soit lui-même actionnaire.

2023T00502SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NAPLOUSE

SA au capital de 3 996 800D

Siège social : 19 rue Naplouse 1001 Tunis

MF : 040827K

CNSS : 220619-41

Messieurs les actionnaires de la société NAPLOUSE sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le 21 juin 2023 à 10h au siège social de la société LE LOGEMENT Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Quitus aux administrateurs pour l'année 2022

6. Affectation des résultats

7. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

2023R01254SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA

SA au capital de 1 700 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 35956 KPM000

Mat CNSS : 81579-2

Messieurs les actionnaires de la société L'IMMOBILIERE DE L'ARIANA sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le 20 juin 2023 à 10h au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Quitus aux administrateurs pour l'année 2022

6. Affectation des résultats.

2023R01255SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ARABE DE DEVELOPPEMENT IMMOBILIER ET DE GESTION SADIG

SA au capital de 2 530 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 06481HPM000

CNSS : 63619-84

Messieurs les actionnaires de la société SADIG sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le 21 juin 2023 à 10h au siège social de la société complexe Ariana Center escaliers A 4ème étage à l'Ariana. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers, du rapport du conseil d'administration

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Quitus aux administrateurs pour l'année 2022

6. Affectation des résultats.

2023R01256SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LE LOGEMENT

SA au capital de 1 044 600 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 03123ZPM000

Mat CNSS : 35870-00

Messieurs les actionnaires de la société LE LOGEMENT sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le jeudi 22 juin 2023 à 10 heures au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers de la société, des états financiers consolidés et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Approbation des états financiers, des états financiers consolidés et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022

4. Approbation des conventions avec les administrateurs conformément aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Quitus aux administrateurs

6. Affectation des résultats

7. Désignation d'un commissaire aux comptes.

2023R01257SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE ARIANA CENTER

SA au capital de 936 000 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 381543 WBM000

CNSS : 220644-66

Messieurs les actionnaires de la société ARIANA CENTER sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le 20 juin 2023 à 11h au siège social de la société. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Quitus aux administrateurs pour l'année 2022

6. Affectation des résultats

7. Renouvellement des mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes.

2023R01258SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE D'INVESTISSMENT DE L'ARIANA SIA SICAF

SA au capital de 1 976 290 D

Siège social : Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana

MF : 0040789X

Messieurs les actionnaires de la société D'INVESTISSMENT DE L'ARIANA sont invités à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui aura lieu le 20 juin 2023 à 10h 30 au siège social de la société Complexe ARIANA CENTER escalier A 4ème étage 2080 Ariana. L'ordre du jour est le suivant :

1. Lecture des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'exercice 2022

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022

3. Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration pour l'année 2022

4. Approbation des conventions soumises aux dispositions de l'article 200 du CSC

5. Quitus aux administrateurs pour l'année 2022

6. Affectation des résultats.

2023R01259SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

Tunisie Clearing

S.A au capital de 10 562 380 dinars

Siège social : 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac - Tunis

RNE : 0433537L

Tunisie Clearing porte à la connaissance de ses actionnaires qu'ils sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire pour le jeudi 15 juin 2023 à 16h, au siège social de la société sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II 1053 Les Berges du Lac, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2022,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2022,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers arrêtés au 31 décembre 2022,

4. Affectation des résultats de l'exercice 2022,

5. Quitus aux administrateurs,

6. Fixation du montant des jetons de présence.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de Tunisie Clearing, sis au 5 Rue du Yen, Les jardins du Lac II - 1053 Les Berges du Lac durant le délai légal.

2023R01265SANB3

Convocation

PLASTICS S.A

Société anonyme

Au capital de : 2 660 000 Dinars

Siège social : 43 Rue du Sahel Immeuble F Montfleury Tunis

MF : 0012866K AM 000

Messieurs les actionnaires de la Société PLASTICS sont priés d'assister à son siège social à :

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle le 22 Juin 2023 à 9H pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et examen du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice 2022.

- Examen et approbation du bilan et des états financiers de l'an 2022.

- Affectation du résultat de l'exercice 2022.

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

- Questions diverses.

Tous les documents relatifs aux sujets ci-dessus sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant le délai légal.

2023R01268SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Tuniso-Saoudienne de Recouvrement

S.A. au capital de 300.000 DT

19, Rue des Jasmins Nouvelle Ariana, 2080 Ariana

Identifiant Unique : 815441 C

CNSS : 167549-30

Messieurs les actionnaires de la Tuniso-Saoudienne de Recouvrement «TSR» sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 23 Juin 2023 à 10h au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport général du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 ;

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2022 et approbation des conventions règlementées ;

- Approbation des états financiers 2022 et du rapport d'activité 2022 ;

- Affectation des résultats ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2022 ;

- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités légales.

Le Conseil d'Administration informe Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition au siège social de la Tuniso-Saoudienne de Recouvrement.

2023R01271SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20.095.590 Dinars

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 26 Juin 2023 à 11h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053, et décide de fixer son ordre du jour comme suit :

1- Ratification des modes et délais de convocation de l'AGO

2- Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022.

4- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

5- Affectation du résultat

6- Approbation des conventions règlementées.

7- Quitus aux administrateurs

8- Fixation des jetons de présence pour les administrateurs

9- Nomination du commissaire aux comptes

10- Nouveau mandat des administrateurs

11- Pouvoirs pour formalités.

2023R01272SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"Société Cytopharma SA"

Société anonyme

Au capital social : 20095 590 Dinars

Siège social : ZI Hammam Zriba, Zaghouan

MF : 1204054DAM000

Les actionnaires de la société CYTOPHARMA sont convoqués l'Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le 26 Juin 2023 à 10h au siège de la société Alternative Capital Partners sis à Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria - Les Berges du Lac 1053 Tunis.

A l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Abrogation de l'article 22 des statuts, Abrogation et remplacement de l'article 26 des statuts.

2- Changement du mode de gouvernance de la société

3- Nomination d'un nouvel administrateur

4- Convocation du conseil d'administration et fixation de son ordre du jour

5- Pouvoirs pour formalités.

2023R01273SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunis Bay Alliance Golf Project - TBAGP

S.A au capital social de 18 200 000 Dinars

Siège social : Lac Médical Center, 7ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis

Identifiant unique : 1417331 M

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunis Bay Alliance Golf Project sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 16 Juin 2023 à 17h au siège du groupe Alliance, Cité Narjess 2, El kantaoui - 4089 Hammam Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- Ratification et validation des modes et des délais de convocation de l'assemblée générale ordinaire.

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020.

- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2020

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020

- Ratification du renouvellement du Commissaire aux comptes pour les exercices 2021, 2022 et 2023

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société durant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Quitus à donner aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au cours de l'exercice 2021

- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

- Questions diverses

- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Conformément à l'article 280 du CSC, les documents de l'assemblée générale sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société dans les délais légaux pendant les jours ouvrables de 8h à 13h.

2023R01281SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Du 22 juin 2023

Société «AFRIQUIA MEDICAMENTS "AFRIMED" -SA»

SA, au capital de 1 000 000 DT

Siège social : 4, avenue Tahar Sfar - Sousse 4000

RNE : 340533S

Le conseil d'administrateur de la société «AFRIMED-SA» convoque les actionnaires de la dite société se réunir à l'Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 22 juin 2023 à partir de 16h à l'usine de la société sise à la route de Sousse - 5012 Sahline à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice 2021,

2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022,

3. Approbation du rapport établi par le conseil d'administration pour l'exercice 2022,

4. Examen et approbation, s'il y a lieu, des états financiers de l'exercice 2022,

5. Quitus aux membres du conseil d'administration.

6. Affectation du résultat de l'exercice 2022,

7. Distribution d'une partie des résultats reportés,

8. Approbations des conventions réglementées prévues par les articles 200, 474 et 475 du code des sociétés commerciales.

9. Renouvellement du mandat des administrateurs.

10. Nomination du commissaire aux comptes

11. Questions diverses,

12. Pouvoirs pour formalités.

2023S00600SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

La Société d'Expansion Touristique El Kantaoui «SET Hôtel Kantaoui Bay»

S.A au capital de 15.400.000 DT

R.N.E : 0044665 CAM 000

Siège social : Hôtel Kantaoui Bay - Hammam Sousse

Le Conseil d'Administration de La Société d'Expansion Touristique EL Kantaoui «SET Hôtel Kantaoui Bay» Sise à Jinène El Kantaoui, réuni le 13 Mars 2023, invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 20 juin 2023 à neuf heures (09H00) à l'Hôtel Tour Khalef Sousse à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2022 et quitus aux Administrateurs pour la gestion 2022.

3. Lecture des Rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur les Etats financiers relatifs à l'exercice 2022.

4. Approbation des opérations et des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2022.

6. Fixation des jetons de présence.

7. Renouvellement des mandats des administrateurs.

8. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

9. Pouvoir de formalités juridiques.

2023S00602SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LYCEE FRANCAIS INTERNATIONAL DE SOUSSE «L.F.I.S MHAMED DRISS»

S.A au capital de 13.000.000 DT

R.N.E : 1637287 A AM 000

Siège social : Hôtel Kantaoui Bay Hammam Sousse

Le Conseil d'Administration du Lycée Français international de Sousse «L.F.I.S MHAMED DRISS» sis à technopole Sousse réuni le mardi 02 mai 2023, invite les actionnaires à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 20 juin 2023 à onze heures (11H00) à l'hôtel Tour Khalef à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de la procédure et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour l'exercice 2022.

2. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de l'exercice 2022 et quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

3. Lecture des Rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les Etats financiers relatifs à l'exercice 2022.

4. Approbation des opérations et des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales.

5. Affectation des Résultats de l'exercice 2022.

6. Renouvellement partiel des mandats des administrateurs

7. Pouvoir de formalités juridiques.

2023S00603SANB3

Convocation pour la tenue de l'assemblée générale extraordinaire

Société «Company Of Production Plastic Films And Trading "CPPFT"»

Société anonyme

Ne Faisant Pas Appel Public à l'Epargne

Au capital social de 120 000 Dinars

Siège social : Z.I Souassi - Mahdia 5140

MF : 1586140X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société «Company Of Production Plastic Films And Trading "CPPFT"» SA, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 20 Juin 2023 à 10 Heures A l'adresse suivante : "05 avenue commandant bejaoui -Immeuble Hafsi - 1er Etage - Sousse" à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et des délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité et ceux du commissaire aux comptes et approbation des états financiers de l'exercice 2022;

3. Affectation des résultats de l'exercice 2022 ;

4. Examen et approbation des conventions règlementées ;

5. Quitus au président directeur général pour sa gestion au titre de l'exercice 2022 ;

6. Approbation du projet d'augmentation du capital en numéraire;

7. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital en numéraire;

8. Ouverture du délai de souscription à l'augmentation et énonciation expresse du numéro du compte indisponible ;

9. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration afin de réaliser et de constater l'augmentation définitive du capital et d'en fixer les modalités;

10. Questions diverses;

11. Pouvoir en vue d'accomplir les formalités légales.

Tous les documents nécessaires à votre information sont tenus à votre disposition au siège social. En cas d'empêchement, vous pouvez vous faire représenter par une personne de votre choix munie d'un pouvoir.

2023S00612SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

ESSILOR - SIVO

SOCIETE ANONYME

Capital social : 23.000.000 dinars tunisiens

Siège social : Zone Industrielle Poudrière I, 3002, Sfax - (Tunisie)

IU : 1234523D

Les actionnaires de la société ESSILOR-SIVO SA sont convoqués à une Assemblée Générale Ordinaire, prévue pour jeudi 15 Juin 2023 à 10 heures au siège social de la Société Zone Industrielle la Poudrière 1 - 3002 Sfax - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022;

3. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice 2022 ;

6. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2022;

7. Approbation de la rémunération du Directeur Général;

8. Ratification de la cooptation de Monsieur MICHELS Thibault et de Monsieur ROSATO Leonardo en remplacement des administrateurs démissionnaires Monsieur Alexis Ionine et Monsieur Ajish CHAKO;

9. Approbation des états financiers consolidés du groupe Essilor Sivo ;

10. Pouvoirs pour formalités.

2023X00666SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Roche Tunisie SA

Capital social : 800.000 DT

Immeuble Les Arcades Tour B

Les Berges du Lac 1053 Tunis

Identifiant unique : 1319879Y

Les actionnaires de la société Roche Tunisie sus Indiquée sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi 16 juin 2023 à 10 h, au siège de la société sus Indiqué pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation ;

2. Approbation des états financiers et du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice clos au 31 décembre 2022 ;

3. Approbation des conventions réglementées;

4. Affectation des résultats;

5. Attribution du quitus aux administrateurs;

6. Pouvoirs.

2023401251SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MAC SA

Capital social : Sept millions de dinars

Siège social : Green center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance Les Berges du Lac 1053 Tunis

N° affiliation : CNSS 221691-46

RNE : 0614832X

MF : 614832XPM000

La Société d'Intermédiation en Bourse MAC SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053, le mardi 13 juin 2023 à 10 heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2022 ;

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022 ;

3. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022 ;

4. Approbation des conventions réglementées prévues par les articles 200 et 475 du code des Sociétés Commerciales. ;

5. Affectation du résultat de l'exercice 2022;

6. Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs au titre de l'exercice 2022 ;

7. Désignation/renouvellement du mandat des administrateurs

8. Fixation d'une prime pour le Directeur Général

9. Approbation de liquidation de Fonds Communs de placement

10. Désignation/renouvellement des commissaires aux comptes pour les exercices 2023-2024-2025

11. Pouvoirs.

2023401254SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE D'INTERMEDIATION EN BOURSE MAC SA

Capital social; Sept millions de dinars

Siège social : Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053 Tunis

N° affiliation : CNSS 221691-46

RNE : 0614832X

MF : 614832XPM000

La Société d'Intermédiation en Bourse MAC SA porte à la connaissance de ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra au siège social de la société, sis à Green Center Bloc C 2ème étage Rue du Lac Constance les Berges du Lac 1053, le mardi 13 juin 2023 à 11 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Augmentation par incorporation des réserves et des résultats reportés;

2. Questions diverses.

2023401255SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II - 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en

Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGO le 21 juin 2023 à 17 heures au siège de l'hôtel RAMADA PLAZZA GAMMARTH à l'effet de délibérer le budget de l'année 2022 sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

2. Présentation des états financiers ; le rapport de gestion et l'inventaire des biens de la société

3. Approbation des états financiers 2022

4. Quitus au liquidateur.

5. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes.

6. Approbation des honoraires du commissaire aux comptes.

2023401256SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II - 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGE le 21 juin 2023 à 18 heures au siège de l'hôtel RAMADA PLAZZA GAMMARTH à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Proposition de certains actionnaires d'arrêter le solde des créances non payées et de les prendre en charge pour les distribuer selon la participation de chaque actionnaire.

2. Présentation du rapport de commissaire aux comptes sur ladite proposition.

3. Présentation des créances non encore payées à la date de la présente assemblée générale ordinaire ; et fait l'objet de contentieux.

4. Présentation d'un échéancier pour la réalisation de la ladite proposition.

2023401257SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II - 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGO le 21 juin 2023 à 16 heures au siège de l'hôtel RAMADA PLAZZA GAMMARTH à l'effet de délibérer le budget de l'année 2021 sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

2. Présentation des états financiers; le rapport de gestion et l'inventaire des biens de la société

3. Approbation des états financiers 2021

4. Quitus au liquidateur

5. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes.

6. Approbation des honoraires du commissaire aux comptes.

2023401258SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II - 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGO le 21 juin 2023 à 15 heures au siège de l'hôtel RAMADA PLAZZA GAMMARTH à l'effet de délibérer le budget de l'année 2020 sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

2. Présentation des états financiers; le rapport de gestion et l'inventaire des biens de la société

3. Approbation des états financiers 2020

4. Quitus au liquidateur.

5. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes.

2023401259SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LA MAISON DU FILTRE SA (société en liquidation)

Capital de 100.000 DT

Siège social : Z.I Bir El Kassaa II - 2074 El Mourouj

MF : 432978/E/A/M/000

RC : B115082003

Les actionnaires de la Société LA MAISON DU FILTRE SA (Société en Liquidation), sur convocation du liquidateur, sont invités à assister à la réunion de l'AGO le 21 juin 2023 à 14 heures au siège de l'hôtel RAMADA PLAZZA GAMMARTH à l'effet de délibérer le budget de l'année 2019 sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes

2. Présentation des états financiers; le rapport de gestion et l'inventaire des biens de la société

3. Approbation des états financiers 2019

4. Quitus au liquidateur.

5. Approbation de la nomination du commissaire aux comptes.

6. Approbation des honoraires du commissaire aux comptes.

2023401260SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

Microcred SA

Société anonyme

Au capital de 12.000.000 Dinars

Siège social : 65, Avenue Alain Savary, 1002, Tunis

Identifiant Unique : 1314598 V

Les actionnaires de la société Microcred SA sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui se tiendra vendredi 23 Juin 2023 à 10 heures au siège social de la société à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par le Conseil d'administration au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

- Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022;

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et quitus aux membres du Conseil d'Administration et à la Directrice Générale;

- Affectation du résultat dudit exercice;

- Renouvellement du mandat du représentant permanent de la Société Agricole El Hadayek, Mme Hajer Mejri ;

- Fixation des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et aux membres des deux comités réglementés;

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2023401261SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE IMMOBILIERE ET DE PARTICIPATIONS

Société anonyme

Au capital de 5.500.000 dinars

M U : N°0002058 D

Siège social : 14 Rue Masmouda - Mutuelleville - 1082 Tunis

Mesdames et Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière et de Participations "SIMPAR" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 16 Juin 2023 à 15 heures "à la Maison de l'Entreprise, Avenue Principale - 1053 - Les Berges du Lac - TUNIS" pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports du Conseil d'Administration sur l'activité et les états financiers individuels de la société, sur l'activité du groupe SIMPAR et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2022.

2- Lecture des rapports des Commissaires aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2022, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2022 et quitus aux membres du conseil d'administration.

4- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

5- Fixation de l'enveloppe des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration et rémunération des membres du comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2022.

6- Nomination d'un administrateur au conseil d'administration.

7- Nomination de deux administrateurs indépendants au conseil d'administration.

8- Renouvellement de l'autorisation accordée dans le cadre de l'article 19 de la loi 94-117 relative à l'achat d'une partie des actions composant le capital social de la société.

9- Pouvoirs pour formalités.

2023401262SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES

Société anonyme

Au capital de 6 119 250,000 Dinars

Siège social : Boulevard de la qualité de vie - ZI Kram

MF : 014402NAM000

Les actionnaires de la société GENERALE DES APPLICATIONS MECANIQUES GAM- sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le mardi 30 mai 2023 à 11h30, au siège de la société AD sis à la route Jebel Jloud 1009 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen des conditions de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2022.

3. Lecture des rapports général & spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31/12/2022.

4. Approbation des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2022.

7. Quitus aux administrateurs pour la gestion 2022.

8. Pouvoir pour formalités.

2023401263SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles

Société anonyme

Au capital de 200.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Palme, rue du Lac Constance, 1053, Les Berges du Lac, Tunis

Matricule fiscal : 0000170/T/N/M/000

Messieurs les Actionnaires de la Compagnie Franco-Tunisienne des Pétroles sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 27 Juin 2023, à 12h à l'hôtel "Barcélo Concorde", sis aux Berges du Lac tél : 71 961 951, à l'effet de délibérer sur les questions portées sur l'ordre du jour suivant :

1. Désignation d'un nouvel administrateur au Conseil d'Administration de la CFTP.

2. Approbation de cooptation d'un nouvel administrateur au Conseil d'Administration de la CFTP.

3. Approbation des rapports de gestion et des états financiers au titre de l'exercice 2022 et lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes.

4. Quitus aux administrateurs du Conseil d'Administration.

5. Renouvellement du mandat des administrateurs.

6. Affectation du résultat pour l'exercice 2022.

7. Fixation du montant des jetons de présence.

8. Pouvoirs.

2023401264SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société «GRAND MAGHREB MEDIAS»

Société anonyme

Au capital de 2.500.000 DT

Siège social : 01 Av. Jamel Eddine Afghani - 1002 Tunis

Identifiant unique : 1207778Y

Suite à un jugement prononcé par le tribunal de 1ère instance de Tunis en date du 5 juillet 2022, le juge a nommé M.Moncef Sellami en tant que mandataire désigné en justice, et ce afin de convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire de la société «Grand Maghreb Médias»,

Les actionnaires de la société «Grand Maghreb Médias» sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 Juin 2023 à 10H à l'Institut Arabe des Chets d'Entreprises (IACE) sis au Boulevard Principal, Rue du Lac Turkana, 1053, Les Berges du Lac - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport d'activité sur la gestion de la Société et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2012 ;

2- Lecture du rapport de l'auditeur indépendant sur l'audit des états financiers du 31 décembre 2012 ;

3- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2012 et affectation des résultats relatifs audit exercice ;

4- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations mentionnées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2012 ;

5 Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice 2012 ;

6- Lecture du rapport d'activité sur la gestion de la Société et des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers de l'exercice 2013 ;

7- Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2013 et affectation des résultats relatifs audit exercice ;

8- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions et opérations mentionnées à l'article 200 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice 2013 :

9- Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice 2013 ;

10- Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;

11- Cessation des fonctions des membres du Conseil d'Administration et nomination de nouveaux Administrateurs de la Société ;

12- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes pour le reste du mandat de son prédécesseur :

13- Financement de la Société par compte courant associé et présentation de la situation financière de la Société actuelle ;

14- Questions diverses ;

15- Pouvoirs pour formalités.

2023401266SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société d'Industrie Touristique - HEDIA

Société anonyme

Au capital de 1.200.000 DT

Siège social : 6, Avenue Habib Thameur - Tunis

RNE : N°0012727Z

M.F : N°0012727Z/A/M/000

Les actionnaires de la Société d'Industrie Touristique "HEDIA" sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 Juin 2023 à 10h30 au siège social de la CTAMA sis au 100, avenue de la Liberté, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2022 et présentation des Etats Financiers dudit exercice.

2- Lecture du Rapport général du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022.

3- Lecture du Rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions réglementées, qui y sont mentionnées.

4- Approbation du Bilan et des Etats Financiers de l'exercice 2022.

5- Affectation des résultats de l'exercice 2022.

6- Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2022.

7- Formalités juridiques.

2023401273SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

«KOMAX TESTING TUNISIA »

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 366 000 Dinars

Siège social : 16 Rue de l'énergie solaire Zone industrielle Charguia 1

M.F : 1085608/B/A/M/000

N° CNSS : 253712-57

Les associés de la société Komax Testing Tunisia sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 27 juin 2023 à 10 heures au siège social de la société, 16 Rue de l'énergie solaire Zone Industrielle Charguia 1 CP2035, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2022
- Lecture et approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2022
- Quitus aux gérants
- Affectation des résultats
- Pouvoirs en vue des formalités.

2023T00488SRLB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

COOPERATIVE DES ARTISANS BIJOUTIERS «LA PERLE»

Siège social : Rue Sidi Bouraoui - Sousse

Matricule fiscal : 0009 240 EN C 000

C.N.S.S : 73836-19

Messieurs les coopérateurs de la coopérative des artisans bijoutiers «LA PERLE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le samedi 10 juin 2023 à 11 heures au siège de la coopérative sis à Sousse à la rue Sidi Bouraoui à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif aux exercices 2021 et 2022.

- Examen et approbation des états financiers arrêtés aux 31 décembre des années 2021 et 2022.

- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion relative aux exercices 2021 et 2022.

- Renouvellement du tiers des mandats des membres du conseil d'Administration.

- Questions diverses.

2023R01274SODB3

DIVERS

Avis au public

Le tribunal de première instance de Nabeul a rendu son jugement n°227 le 26 Avril 2022 en première instance que la plaignante Naziha bint Muhammad bin al-kilani Benahmad se soumet à sa sœur emprisonnée Zakia bint Muhammad bin al-kilani Benahmad de gérer ses affaires et toutes ses transactions financières et de la représenter devant toutes juridictions et administrations publiques et privées sous réserve qu'elle n'agisse dans ses biens qu'avec l'autorisation de celui qui a juridiction.

2023R01262DIVD2

Déclaration de perte

Monsieur Mostafa Ben Mohamed Hadi Ben Saad Ben Mansour Jomoa titulaire de la carte d'identité n°01079067 déclare qu'il a perdu l'originale de son titre contrat d'achat de propriété de terrain situé à Awled Yang Kerkennah Sfax et consiste en un titre de propriété daté du 01/11/2011 enregistré à la RF kerkennah en date du 3/11/2011 n°M009622 et fait par deux notaires Noura Kacharem et Zouhour Belhaj.

En cela il veut extraire une autre copie originale du titre perdu qui tiendra lieu de copie originale et toute opposition doit être adressée au bureau de notaire Abid Riadh sis à la kasses n°5 entre route taniour et Kaied Mohamed Sfax et ce dans un délai de trente jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne. Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2023X00668DIVD2

Avis au public

Déclaration de perte de titre de propriété monsieur Marouane Ben Elfelhi Ben Massoud Mechi titulaire de la C.I.N. n°11637979 déclare la perte de son titre de la propriété n°71827 relatif au titre foncier Sidi Bouzid comme le prouve de l'attestation de perte n°157 délivrée par la garde nationale de Maknesi en date du 30-5-2022.

2023X00672DIVD2

ASSURANCES MAGHREBIA VIE S.A

ÉTATS FINANCIERS AU 31-12-2022

BILAN (exprimé en dinars)

Actif	31/12/2022			31/12/2021	Capitaux propres et passifs	31/12/2022	31/12/2021
	Montant brut	Amortissements et provisions	Montant net	Montant net			
Actifs incorporels	633 741	577 917	55 824	213 591	**Capitaux propres**		
Actifs corporels d'exploitation	1 775 300	1 126 837	648 463	741 478	**Total des capitaux propres avant résultat**	**99 320 534**	**60 110 778**
Placements immobiliers et financiers	506 101 062	5 334 886	500 766 176	440 274 470	Résultat de la période	16 151 275	12 586 538
Part des réassureurs dans les provisions techniques	23 541 339	0	23 541 339	17 972 316	**Total des capitaux propres avant affectation**	**115 471 809**	**72 697 316**
Créances	22 760 910	1 496 203	21 264 706	16 339 462	**Passif**		
Autres éléments d'actif	66 249 817	942 951	65 306 866	30 386 833	Provisions techniques	463 889 187	408 712 005
					Dettes	32 208 967	24 354 316
					Autres passifs	13 411	164 513
TOTAL	**621 062 169**	**9 478 794**	**611 583 374**	**505 928 150**	**TOTAL**	**611 583 374**	**505 928 150**

ETAT DE RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET DE LA RÉASSURANCE (exprimé en dinars)

	31/12/2022			31/12/2021
	Opérations brutes	Opérations de cessions	Opérations nettes	Opérations nettes
Primes émises	103 333 424	-9 676 668	93 656 756	82 757 688
Produits de placements nets	35 481 871	0	35 481 871	31 280 570
Plus values non réalisées sur placements	617 781	0	617 781	266 875
Autres produits techniques	5 079	0	5 079	1 904
Charges de sinistres	-49 759 267	7 655 389	-42 103 878	-35 866 183
Variation des autres provisions techniques	-51 591 303	3 425 484	-48 165 819	-44 587 721
Participation aux bénéfices et ristournes	0	74 596	74 596	269 767
Frais d'exploitation	-19 176 112	93 725	-19 082 387	-15 156 006
Autres charges techniques	-585 121	0	-585 121	-1 341 980
Moins values non réalisées sur placements	-10 700	0	-10 700	0
Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat	-6 257 133	0	-6 257 133	-4 010 683
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	**12 058 519**	**1 572 526**	**13 631 045**	**13 614 231**

ETAT DE RÉSULTAT (exprimé en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Résultat technique de l'assurance et de la réassurance	13 631 045	13 614 231
Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat technique	6 257 133	4 010 683
Autres produits non techniques	51 021	51 000
Autres charges non techniques	-15 866	-29 474
Résultat provenant des activités ordinaires	**19 923 333**	**17 646 440**
Impôts sur le résultat	-3 280 050	-5 054 602
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	**16 643 283**	**12 591 838**
Eléments extraordinaires	-492 008	-5 300
Résultat net de l'exercice	**16 151 275**	**12 586 538**

ETAT DE FLUX DE TRÉSORERIE (exprimé en dinars)

	31/12/2022	31/12/2021
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	12 130 676	3 339 121
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-8 819 386	-221 780
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	26 603 120	-2 755 672
Variation de trésorerie	**29 914 410**	**361 669**
Trésorerie au début de l'exercice	3 691 105	3 329 436
Trésorerie à la clôture de l'exercice	33 605 515	3 691 105

OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

A notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2022, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément à la loi en vigueur relative au système comptables des entreprises.

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

P/ Cabinet F.M.B.Z -KPMG TUNISIE - Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI

2023401189BCFA5